



L'an deux mille vingt, le vingt-sept janvier, le conseil municipal de la commune de Cornier, régulièrement convoqué, s'est réuni en séance publique sous la présidence de Monsieur Gilbert ALLARD, Maire.

Date de convocation : 21 janvier 2020

<u>Nombre de conseillers :</u>	En exercice :	Présents :	Représenté :	Votants :
<u>municipaux</u>	15	11	1	12

Présents : Laurent AEGERTER, Gilbert ALLARD, Corinne BAC, Serge CONTAT, Franck CORCELLE, Annick DESTERNES, Anne-Marie JUNG, Nathalie REMENANT, Michel ROUX, Jean-Marc SELLIER, Franca VIVIAND

Absents excusés : Anne CHAMPEL, Jean LACOMBE

Absents non excusés : Annie PLESSIS, Sylvain BROSOLO

Mme Anne CHAMPEL a donné procuration à M. Gilbert ALLARD.

1) APPROBATION DU PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02/12/2019

Le compte-rendu de la séance du 02/12/2019 est approuvé à l'unanimité, après prise en compte de 2 demandes de modification :

- Monsieur AEGERTER demande une rectification du compte-rendu dans la partie « rapport des Commissions- Pistes piétonnes/cyclables » : Le tracé du chemin de la Loué, qui pourrait à terme relier le centre du village à la Fornasse, mesure environ 600 m et non 20 km.
- Monsieur CONTAT souhaite préciser sa position dans le paragraphe 15 « Cession foncière » : il précise que son désaccord concerne la parcelle 2012. Il aurait souhaité que la commune conserve cette dernière.

Le procès-verbal sera modifié en conséquence.

2) DÉSIGNATION D'UN(E) SECRÉTAIRE DE SÉANCE

Madame Corinne BAC a été élue secrétaire de séance

3) COMPTE-RENDU DES DÉLÉGATIONS AU MAIRE

Monsieur le Maire informe l'assemblée des décisions qu'il a prises dans le cadre des délégations au titre de l'article L2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et qui doivent être portées à connaissance du conseil municipal lors de sa prochaine réunion.

Marchés Publics :

Décision 31/2019- ZAC du chef-lieu – cession du lot n°4 à Loft & Habitat – substitution SCCV Corny

Le lot n°4 de la ZAC du Chef-Lieu, composé des parcelles cadastrées section A n°2973 et 2958, pour une contenance globale de 1236 m², est cédé à la SCCV Corny, se substituant à la société LOFT & HABITAT, pour la somme de 315 000 € H.T., pour la réalisation d'un immeuble collectif de logements sociaux.

Décision 32/2019- Aménagement de la ZAC du chef-lieu – marché de travaux – lot n°3 enrobés bordures signalisation – avenant n°1

Un avenant n°1 est conclu avec le groupement SIORAT/GUINTOLI, titulaire du lot n°3 du marché de l'aménagement de la ZAC du chef-lieu, d'un montant de +16 723,94 € H.T.

Le montant du lot n°3 est porté à la somme de 147 375,10 € H.T., soit une hausse de +12,80%.

Droit de Prémption Urbain :

Monsieur le Maire présente les Déclarations d'Intention d'Aliéner (D.I.A.) pour laquelle la commune n'a pas exercé son droit de préemption:

- Néant pour cette période

4) OUVERTURE D'UN COMPTE DE DEPÔT DE FONDS AU TRESOR ET ADHESION AU SERVICE PAYFIP

Monsieur le Maire informe l'assemblée que de nouveaux moyens de paiement vont devoir être mis à la disposition des administrés pour régler les factures de la garderie périscolaire, à compter du 01/07/2020. Pour cela il est nécessaire d'ouvrir un compte de Dépôt de Fonds au Trésor et de signer les conventions avec la Direction Générale des Finances Publiques (DGFIP).

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

- I- **DÉCIDE** l'ouverture d'un compte de Dépôt de Fonds au Trésor ;
- II- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'adhésion à Payfip, telle qu'annexée à la présente ;
- III- **CHARGE** Monsieur le Maire de suivre ce dossier

5) ADHESION A L'OFFRE DE SERVICE D'ARCHIVAGE PROPOSEE PAR LA DGFIP ET SIGNATURE D'UNE CONVENTION DE DESTRUCTION ANTICIPEE D'ARCHIVES PUBLIQUES AVEC LE PÔLE DES ARCHIVES DEPARTEMENTALES

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée que les collectivités sont tenues de conserver les pièces transmises au comptable pendant une durée de 10 ans. Il précise que les pièces comptables transmises de manière dématérialisée font actuellement l'objet d'un double archivage :

- sous format numérique et/ou papier du côté ordonnateur
- sous format numérique dans le silo ATLAS du côté comptable.

Afin que la dématérialisation soit effective de bout en bout, il est prévu, par circulaire, de faire du document conservé dans ATLAS le document de référence. La DGFIP propose donc une offre de service d'archivage gratuit et optionnel ainsi qu'un Outil de Recherche et de Consultation (ORC) qui permet de rechercher et de consulter les pièces comptables stockées dans ATLAS.

Parallèlement, une convention de destruction anticipée d'archives publiques conclue entre la commune et le Pôle des Archives départementales, permettra à l'ordonnateur de détruire de manière anticipée les pièces justificatives et comptables papier dès lors qu'elles ont fait l'objet d'une numérisation conforme aux normes en vigueur.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I-APPROUVE l'adhésion au service d'archivage, de recherche et de consultation proposé par la DGFIP ;

II-APPROUVE la signature d'une convention de destruction anticipée d'archives publiques avec le Pôle des Archives départementales, telle qu'annexée à la présente ;

III-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

6) CLASSEMENT DANS LE DOMAINE PUBLIC DU CHEMIN DES TAILLES

Monsieur le Maire présente à l'assemblée la situation du chemin des Tailles d'une longueur de 115 ml. Ce dernier ne figurant pas dans le tableau de la voirie communale, il propose d'intégrer cette voie sous le numéro 37, portant ainsi la longueur totale de la voirie communale à 15 461 ml.

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

IV- CONSTATE que le chemin des Tailles appartient au domaine public communal;

V- AJOUTE le chemin des Tailles dans le tableau de voirie communale sous le numéro 37, pour une longueur de 115 ml, pour un total de voirie cumulé de 15 461 ml ;

VI-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

7) ACQUISITION ET REGULARISATION FONCIERES

Acquisition foncière :

Monsieur le Maire informe l'assemblée des discussions engagées depuis plusieurs années avec les conjoints CADET et ACHARD concernant la parcelle cadastrée section B n°806 située au lieu-dit « Les Côtes ».

Monsieur le Maire précise que ce tènement, d'une superficie de 308 m², est classé en zone N du Plan Local d'Urbanisme et que l'emplacement réservé n°3 couvre la totalité de la superficie. Il souligne que cette parcelle sert aujourd'hui de lieu de stockage pour le bois débardé de la forêt de Moussy et de ce fait revêt une importance particulière pour la continuité de l'exploitation. Il propose d'en faire l'acquisition au prix de 10 €/m².

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section B n°806, d'une surface de 308 m² pour la somme de 3080 €, soit 10 €/m² ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire ou le Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tous les actes afférents à cette affaire et notamment l'acte authentique ;

III-DIT que les frais seront à la charge de la commune ;

IV-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

Régularisation foncière :

Monsieur le Maire rappelle à l'assemblée qu'à l'occasion de la construction du Clos Servalle, la route de la Vignettaz (VC n°1) avait été aménagée et qu'à ce jour une partie de son emprise se trouve sur la parcelle cadastrée section A n°2991, d'une surface de 417 m², appartenant à Mme CONSTANTIN Séraphine.

Monsieur le Maire propose de régulariser cette situation et d'en faire l'acquisition au prix de 1,50 €/m².

Cet exposé entendu, le conseil municipal, après avoir délibéré :

I- APPROUVE l'acquisition de la parcelle cadastrée section A n°2991, d'une surface de 417 m² pour la somme de 625,50 €, soit 1,5 €/m² ;

II-AUTORISE Monsieur le Maire ou le Monsieur le 1^{er} adjoint à signer tous les actes afférents à cette affaire et notamment l'acte authentique ;

III-DIT que les frais seront à la charge de la commune ;

IV-CHARGE Monsieur le Maire de suivre cette affaire.

Des régularisations foncières seront également à faire au Châtelet, suite à la demande de Mr Lacombe, soit dans le but de rétablir les bonnes limites, soit d'acheter les m² concernés.

9) DEBAT D'ORIENTATION BUDGETAIRE

Monsieur le Maire présente le débat d'orientation budgétaire comme suit :

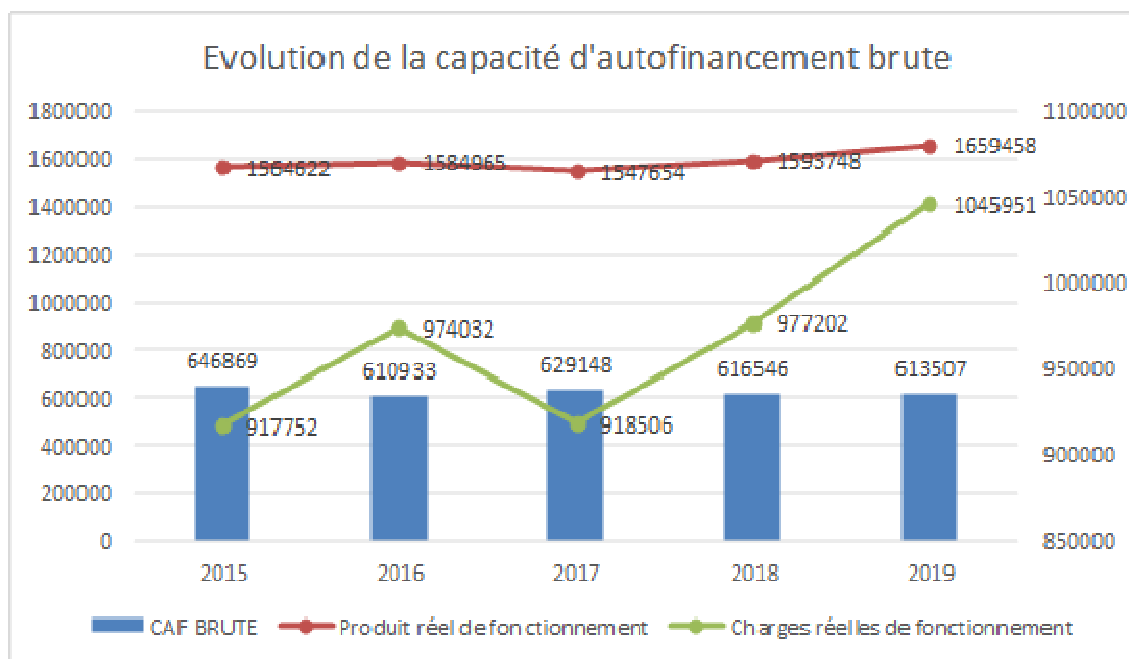
SITUATION FINANCIÈRE DE LA COLLECTIVITÉ

1 Epargne brute

L'épargne brute traduit l'excédent de recettes de fonctionnement sur les dépenses. Il s'agit d'un des indicateurs les plus pertinents pour apprécier la santé financière d'une collectivité puisqu'il mesure à la fois les marges de manœuvre et la capacité à investir.

En 2019, l'épargne brute conserve un niveau satisfaisant.

	2015	2016	2017	2018	2019
Produit réel de fonctionnement	1 564 615	1 584 958	1 547 647	1 593 741	1 659 451
Charges réelles de fonctionnement	917 752	974 032	918 506	977 202	1 045 951
- Dont charges de personnel	247 490	222 069	244 166	239 713	2465
- Dont charges financières	37 862	31 758	34 662	26 423	45 325
CAF brute	646 861	610 925	629 140	616 539	613 500



Les recettes de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
013 Atténuations charges	0	1 559	3 482	298	837
70 Produits des services	72 239	52 196	30 009	28 230	18 612
73 Impôts et taxes	1 000 661	1 067 243	1 063 027	1 084 083	1 122 439
74 Dotations	447 908	402 495	362 037	399 194	399 690
75 Produits gestion	43 806	61 465	89 092	81 937	117 873
S/total	1 564 615	1 584 958	1 547 647	1 593 741	1 659 451
Recettes gestion courantes					
76 Produits financiers	8	8	8	7	7
77 Produits exceptionnels	2 512 671	7 171	198 391	0	338
Total	4 077 293	1 592 136	1 746 046	1 593 749	1 659 796
Recettes fonctionnement					

Les recettes de fonctionnement comptabilisées au compte administratif 2019 s'élèvent à 1 659 796 €.

Les produits des services (redevances du domaine public, périscolaire et coupe de bois) continuent leur baisse.

Les produits des impôts et taxes continuent de progresser grâce à l'augmentation du produit des impôts locaux (taxe d'habitation, taxes foncières sur les propriétés bâties et non bâties), +6,57% et des taxes (taxe sur les pylônes, la consommation électrique et les droits de mutation), +4,86%, l'attribution de compensation reste elle inchangée.

Le produit des dotations reste stable, car la baisse continue des dotations de l'état (DGF et DSR), -16,96 % est compensée par l'augmentation des fonds frontaliers (+3.81%).

Le produit des autres produits de gestion courante (location salle polyvalente, indemnité postale, refacturation et location immobilière) progresse.

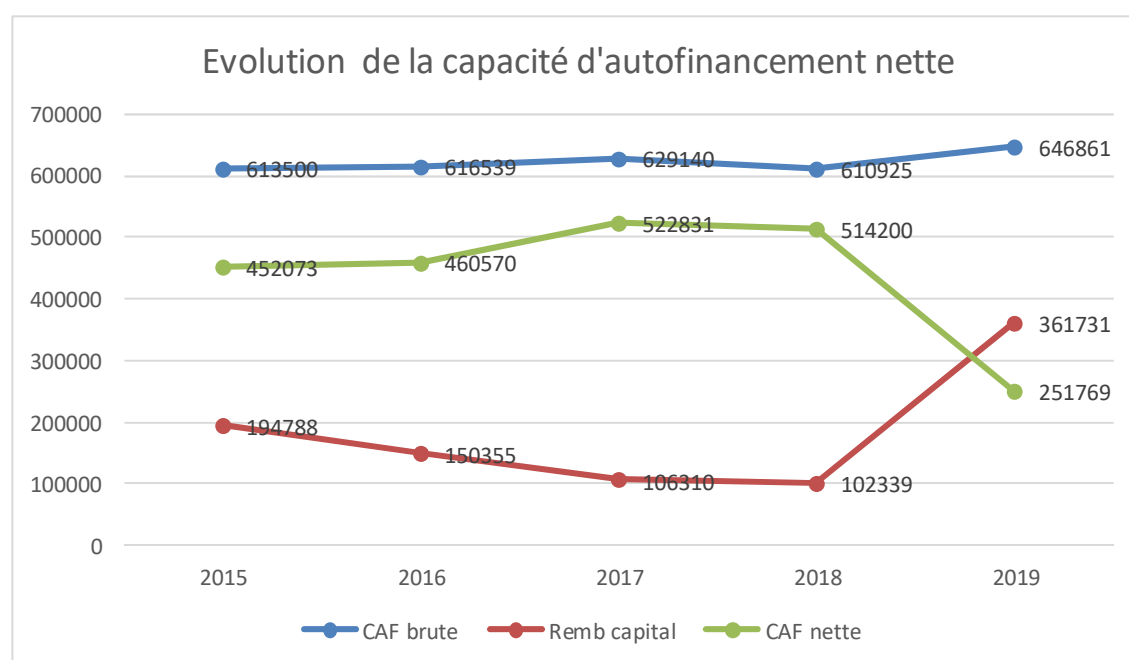
Les dépenses de fonctionnement

FONCTIONNEMENT	CA 2015	CA 2016	CA 2017	CA 2018	CA 2019
014 Atténuations charges	232 230	241 061	243 269	246 356	246 707
011 Charges générales	237 767	272 827	223 545	285 141	349 509
012 Charges personnel	247 490	222 069	244 166	239 914	246 965
65 Autres frais	162 403	205 776	171 429	172 197	157 444
S/total	879 890	942 274	882 408	943 608	1 000 625
Charges gestion courantes					
66 Charges financières	37 863	31 758	34 662	26 424	45 326
67 Charges exception.	0	0	1 435	7 171	0
042 Opérations ordres	2 510 966	10 972	210 820	14 384	12 791
Total	3 428 719	985 004	1 129 326	991 587	1 058 742
Dépenses fonctionnement					

Les dépenses de fonctionnement comptabilisées au compte administratif 2019 s'élèvent à 1 058 742 €.

2 Capacité d'autofinancement

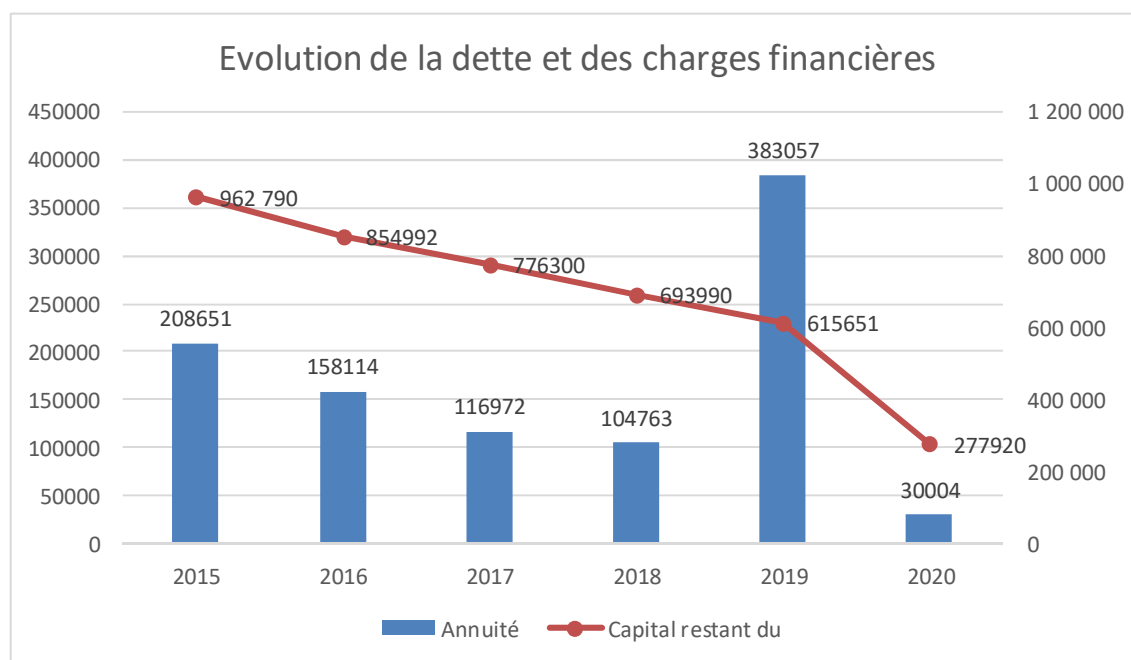
La capacité d'autofinancement (CAF nette ou épargne nette) mesure la capacité de la collectivité à investir et à réaliser des dépenses d'équipement après remboursement de ses échéances de dette.



La dette de la commune se compose de 7 emprunts contractés auprès du SYANE pour des programmes d'enfouissement et de renforcement des réseaux secs. Ils sont tous à taux fixe.

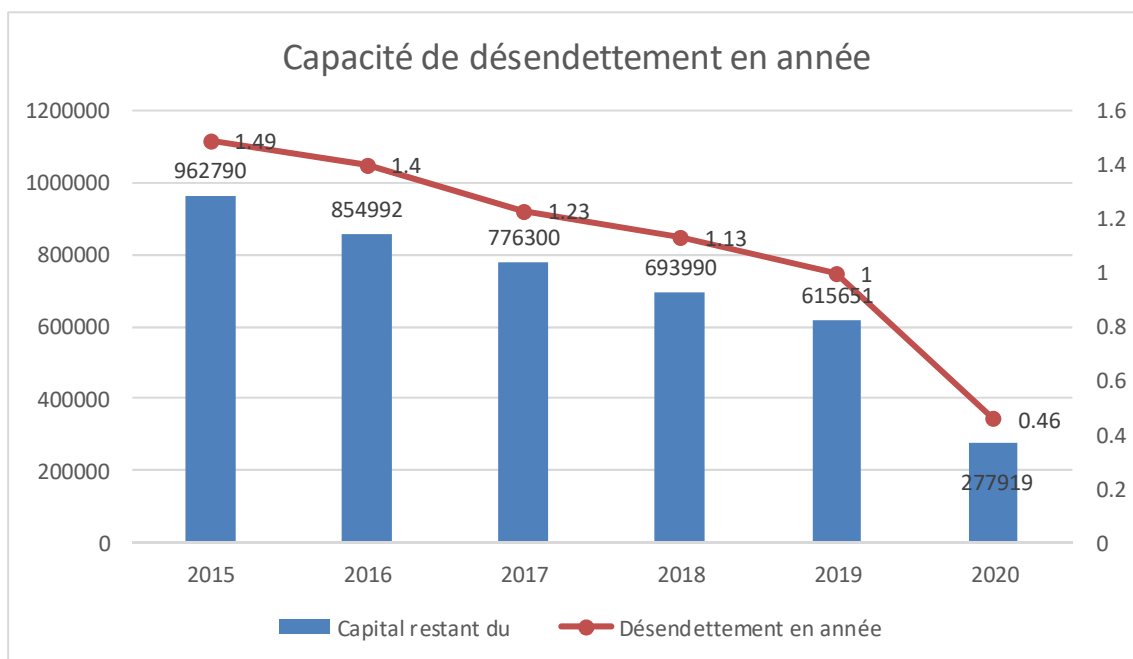
La dette auprès du Crédit Agricole a été intégralement remboursée par anticipation en 2019.

Exercice	Annuité	Intérêt	Capital	Capital restant dû au 01/01
2015	208 561	37 862	170 788	962 790
2016	158 114	31 758	126 355	854 992
2017	116 972	34 662	82 310	776 300
2018	104 763	26 423	78 339	693 990
2019	383 057	45 326	337 731	615 651
2020	30 004	8 372	21 631	277 919



a. Capacité de désendettement

La capacité de désendettement est un indicateur de solvabilité. Ce ratio indique le nombre d'années qu'il sera nécessaire à la collectivité pour rembourser l'intégralité de son encours de dette, en y consacrant toute son épargne disponible.



3. Résultats 2019

Budget général :

SECTION D'INVESTISSEMENT	RÉALISÉ
Résultat antérieur 2018	-812 741,15
Dépenses 2019	-1 366 363,52
Recettes 2019	3 127 610,76
Résultat 2019	1 761 247,24
Résultat cumulé	948 506,09
SECTION DE FONCTIONNEMENT	RÉALISÉ
Résultat antérieur 2018	2 570 842,65
Résultat affecté en investissement	-2 570 842,65
Dépenses 2019	-1 058 741,97
Recettes 2019	1 659 796,37
Résultat 2019	601 054,40
Résultat cumulé	601 054,40
RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	1 549 560,49

Budget ZAC :

SECTION DE FONCTIONNEMENT	RÉALISÉ
Résultat antérieur 2018	0,00
Dépenses 2019	-834 696,35
Recettes 2019	834 696,35
Résultat 2019	0,00
Résultat cumulé	0,00

SECTION D'INVESTISSEMENT	RÉALISÉ
Résultat antérieur 2018	-11 540,66
Dépenses 2019	-229 696,35
Recettes 2019	605 000,00
Résultat 2019	375 303,65
Résultat cumulé	363 762,99

RESULTAT GLOBAL DE CLOTURE	363 762,99
----------------------------	------------

Résultat global des budgets communaux :

Budget général 2019	+ 1 549 560,49
Budget ZAC 2019	+ 363 762,99
	+ 1 913 323,48 €

ORIENTATIONS PROPOSÉES POUR LE BUDGET 2020

1 Recettes de fonctionnement

Impôts et taxes (chapitre 73) :

A ce stade, il n'est pas prévu une hausse des taux communaux des taxes foncières et de la taxe d'habitation pour la préparation budgétaire 2020. La réforme de la suppression de la taxe d'habitation entrera en vigueur à compter de l'exercice 2021.

La hausse des recettes fiscales ne se fera qu'à partir de la hausse des bases de fiscalité et de l'intégration des nouvelles constructions. Il est prévu pour l'année 2020 une revalorisation des valeurs locatives à hauteur de 1%.

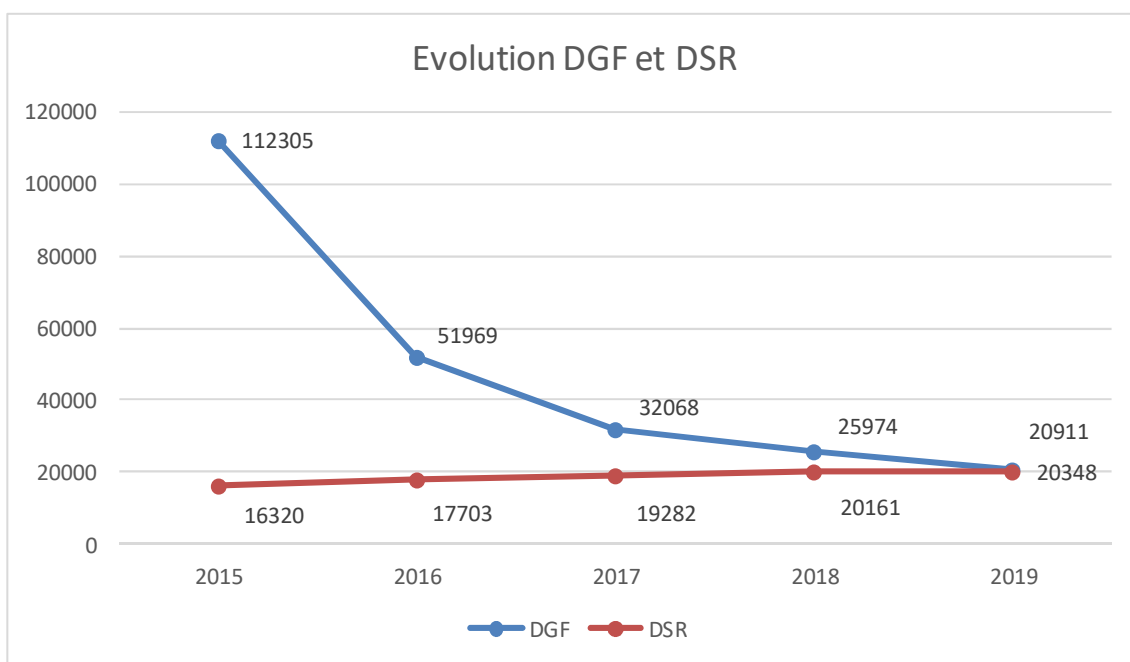
	2019		
	BASES 2019	TAUX	PRODUIT 2019
TH	2 126 999	11,05%	235 033
TFPB	1 650 309	11,94%	197 047
TPNB	32 929	52,44%	17 268
			449 348

	2020		
	BASES +1%	TAUX	PRODUIT 2019
TH	2 148 269	11,05%	237 384
TFPB	1 666 812	11,94%	199 017
TPNB	33 258	52,44%	17 441
			453 842

L'attribution de compensation (AC) versée ne devrait pas faire l'objet de modification en 2020, sans un nouveau transfert de charges.

Chapitre 73	CA 2019	BP 2020
Fiscalité directe	453 454	459 000
Attribution de compensation	455 292	455 292
Taxe sur les pylônes électriques	94 688	96 582
Taxe sur la consommation électrique	28 440	28 000
Taxe sur les droits de mutation	89 812	80 000
Total		1 118 874

Dotations (chapitre 74) :



La Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) continuera de baisser à un rythme similaire. Les fonds frontaliers continuent leur progression en raison de l'appréciation du franc suisse et du nombre toujours important de travailleurs frontaliers domiciliés dans la commune.

Chapitre 74	CA 2019	BP 2020
DGF	20 911	16 938
DSR	20 348	20 551
Fonds frontalier	340 774	335 000

Les autres produits de gestion (revenu des immeubles et autres produits de gestion courante) restent stables. Il est à noter que l'association sportive a remboursé en 2019 le reliquat des travaux de reconstruction du hangar, pour la somme de 25 883 €.

2 Les dépenses de fonctionnement

Chapitre 11 – charges à caractère général

Les dépenses sont d'une année à l'autre plutôt stables : les variations proviennent des travaux réalisés dans les bâtiments, de voirie et dans la forêt communale, d'autant, qu'en raison d'un changement de traitement du Fonds de Compensation de la TVA (FCTVA), la plupart de ces dépenses sont désormais imputées en fonctionnement plutôt qu'en investissement.

Une ligne de 80 000 € est prévue pour la réfection de la voirie.

A compter de 2020 débutera le remboursement du portage foncier du terrain JACQUARD à l'EPF 74 avec notamment des frais s'élevant à 19 529 €.

Chapitre 12 – dépenses de personnel

L'effectif reste stable ainsi que les temps de travail (7 agents représentant 4,77 Equivalent Temps Plein. La dépense prévisionnelle s'élève à la somme de 254 550 € (+3%).

Chapitre 66 – intérêts de la dette

Suite au remboursement des crédits contractés auprès du Crédit Agricole, les emprunts proviennent tous du SYANE, pour un montant d'intérêt en 2020 de 8 272,36 €.

3 Prévision du niveau d'épargne

FONCTIONNEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020
----------------	---------	---------	---------

Recettes de fonctionnement = A

013 Atténuations de charges	298	837	1 000
70 Produit des services	28 320	18 612	17 774
73 Impôts et taxes	1 084 083	1 122 439	1 118 874
74 Dotations	399 194	399 690	392 323
75 Autres produits de gestion courante	81 937	117 873	85 600
76 Produits financiers	7	7	7
77 Produits exceptionnels	0	338	500
Total	1 593 749	1 659 796	1 612 370

Dépenses de fonctionnement = B

011 Charges à caractère général	285 141	349 059	386 905
012 Charges de personnel	239 914	246 965	254 550
014 Atténuations de produits	246 356	246 707	248 560
65 Autres charges de gestion courante	172 197	157 444	165 000
66 Charges financières	26 424	45 236	8 372
67 Charges exceptionnelles	7 171	0	5 000
042 Opérations d'ordres	14 384	12 791	14 259
Total	991 587	1 058 742	1 082 646

Résultat de fonctionnement	602 162	601 054	529 724
----------------------------	---------	---------	---------

CAF brute	616 539	613 500	548 983
-----------	---------	---------	---------

4 Les dépenses d'investissement

Dépenses inscrites en restes à réaliser :

Chapitre	Article	Objet de la dépense	Date	Montant initial de l'opération	Mandats émis	Restes à réaliser
20	2031	Maîtrise d'œuvre trottoir	19/11/2019	1 860	0,00	1 860
20	2031	Maîtrise d'œuvre contournement	04/02/2019	28 080	16 320	11 760
						13 620

21	2183	Ordinateurs mairie	13/11/2019	3 906	0,00	3 906
21	21318	Electroménager maison	18/12/2019	1 100	0,00	1 100
21	21318	Cuisine maison	17/12/2019	1 517	0,00	1 517
21	2135	Luminaires stade	29/11/2019	504	0,00	504
						7 027

23	2313	Extension salle polyvalente lot 1	18/01/2018	200 518	187 643	12 875
23	2313	Extension salle polyvalente lot 3	18/01/2008	8 485	6 342	2 142
23	2315	SPS sécurisation route Madeleine	25/04/2018	825	0	825
23	2315	Marché de travaux sécurisation	28/08/2019	141 853	0	141 853
23	2315	Maîtrise d'œuvre sécurisation	24/08/2017	10 416	6 576	3 840
						161 537,10

Dépenses à inscrire :

21	21316	Aménagement du cimetière	19 056
21	21318	Sonorisation salle polyvalente	10 000
21	2152	Extension trottoir route de la Mollard au Pralet	199 794
21	21534	Solde opération enfouissement réseaux sec Marais	21 284

5 Recettes d'investissement

Recettes d'investissement en restes à réaliser

13	1383	contournement du chef-lieu	22/06/2019	72 600	0,00	72 600
13	1383	sécurisation de la Madeleine	04/06/2018	28 000	0,00	28 000
13	1321	extension salle polyvalente	07/04/2017	110 900	88 720,00	22 180
13	1322	extension salle polyvalente	20/09/2018	100 000	90 000,00	10 000

132 780

Recettes d'investissement à inscrire

024	024	Produits de cession	921 240
10	10222	FCTVA	98 000
10	1068	Excédents de fonctionnement	601 054

6 Projection de la section d'investissement

INVESTISSEMENT	CA 2018	CA 2019	BP 2020
----------------	---------	---------	---------

Recettes d'investissement = C

001 Solde d'exécution reporté	660 687		948 506
10 Dotations, fonds divers et réserves	709 637	2 650 367	724 054
13 Subventions d'investissement reçues	101 870	330 502	132 780
040 Opérations d'ordre entre sections	14 384	12 791	14 259
041 Opérations patrimoniales	0	133 591	110 997
021 Virement section de fonctionnement			490 000
024 Produit de cession			921 240
Total	1 486 758	3 127 611	3 341 837

Dépenses d'investissement = D

001 Solde d'exécution reporté		812 741	
20 Immobilisations incorporelles	48 411	95 964	13 620
21 Immobilisations corporelles	57 727	212 141	247 161
23 Immobilisations en cours	642 822	562 576	2 884 537
16 Emprunts et dettes	102 339	361 731	45 632
26 Participations	1 448 200	0	
27 Autres immobilisations financières	0	0	39 890
041 Opérations patrimoniales	0	133 951	110 997
Total	2 299 499	2 179 105	3 341 837
Résultat d'investissement (C-D)	-812 741	948 506	0

L'ensemble du Conseil souligne la qualité et la clarté de cette présentation.

Monsieur le Maire fait un tour de table pour recenser les projets d'investissement qui n'auraient pas été mentionnés dans la présentation.

Sont évoqués les projets suivants qui feront l'objet d'une inscription de crédits au budget primitif :

- Travaux sur le réseau d'eaux pluviales (environ 12 000 €)
- Rénovation du four à pain (environ 50 000 €)
- Travaux de drainage et de remise en état du stade (environ 50 000 €)
- Acquisitions foncières + frais de géomètre dans le cadre du maillage du territoire en voies vertes (environ 600 ml)
- Etude sur le réaménagement du cimetière (prendre contact avec la commune d'Eteaux pour connaître le montant du réaménagement de leur cimetière)
- Création d'un nouveau site internet + frais de communication / publications
- Sécurisation de Moussy : il faut prévoir de compléter l'étude. L'aménagement se fera plutôt en 2021 lorsque les travaux d'enfouissement des lignes électriques seront terminés (entre 10 000 et 15 000 €).
- Provisions pour le contournement du Chef-Lieu (environ 300 000 €)
- Etude pour l'aménagement du bois situé derrière la salle de motricité (parcours de santé...)

RAPPORT DES COMMISSIONS

- Projet micro-crèche : 2 candidates ont fait des propositions pour la micro-crèche. Le souhait de la mairie est de mettre en place un bail emphytéotique. Un rendez-vous avec la PMI aura lieu le 04/02 pour faire le point sur ces dossiers. Mr CORCELLE et Mme REMENANT souhaiteraient que ces 2 projets fassent l'objet d'une présentation lors d'une commission ou d'un conseil. Il est relevé que le projet doit correspondre aux normes de la CAF.
- Commission bâtiment :
 - Mise en place d'une alarme et de la télésurveillance au stade. Une formation doit avoir lieu sur place le 28/01. Mr Roux souhaite s'assurer qu'une liaison informatique avec la mairie est bien prévue afin que l'on puisse consulter les vidéos à distance.

- Monsieur CONTAT souligne que l'entreprise BERNARDI devrait terminer les travaux prévus dans le cadre de l'extension de la salle polyvalente, au niveau de la chaudière.
- Commission liaisons douces : Mr Corcelle informe le Conseil qu'il a obtenu un accord de principe des propriétaires pour les acquisitions foncières nécessaires au niveau du Chemin du Bois d'Enfer. Il lui reste à voir le géomètre et à affiner le projet.
Mr AEGERTER montre sur plan un tracé qui pourrait être retenu pour aller du centre du village jusqu'à la Fornasse et qui permettrait de s'affranchir de l'accord d'un propriétaire récalcitrant. Ce nouveau tracé étant validé, il propose de rencontrer les propriétaires concernés, lesquels ont déjà donné leur accord de principe.
- SIVU Espace nautique : Mme JUNG s'est rendue à plusieurs réunions du SIVU Espace nautique et a eu le sentiment d'assister à la présentation de décisions déjà actées, sans bénéficier d'un espace de discussion. Mme REMENANT partage cet avis. Elles soulignent cependant la nécessité d'être particulièrement vigilants aux décisions prises car en fonction du projet retenu, les conséquences financières pourraient être importantes.
- Commission environnement : Mr AEGERTER informe le Conseil municipal de ses réticences et de ses craintes en ce qui concerne l'aménagement d'un terrain agricole avec apport de terre (remblais sur la parcelle A771- déclaration préalable n°074 09019 A0018) :
 - Ce terrain est situé dans la ZNIEFF (Zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique) de la Plaine des Rocailles. Il est parsemé de blocs, souvent de gros volume, issus des sommets calcaires. Il s'interroge sur la possibilité d'enlever les cailloux faisant partie du patrimoine naturel de la Plaine des Rocailles et considère que cela créerait un précédent.
 - Le projet se situe dans un corridor écologique.
 - Un ruisseau s'écoule au sein du secteur à aménager et il soulève la question de la stabilisation de la pente du remblai côté cours d'eau et des rigoles qui ne manqueront de se former.
 - Enfin il souligne les problèmes de voirie qui seront engendrés par la circulation des camions.

Monsieur le Maire considère qu'il faut effectivement être très attentif à ce dossier et prendre en compte les différents avis (chambre d'agriculture, DDT...). Le contenu de l'autorisation de dépôt de matériaux inertes devra être strictement respecté. En ce qui concerne la voirie, il faudra faire constater par huissier l'état de la route pour une remise en état en fin de chantier.

QUESTIONS DIVERSES

- Elections municipales - organisation des permanences: répartition des élus disponibles sur les différents créneaux horaires.
- Courrier de Mme Peggy Thabuis informant la commune de son souhait d'acquérir la parcelle A2268 afin de prolonger sa propriété. Aucune objection du Conseil.
 - Evènements à venir :
 - 07/02/2020 : Remise des prix du fleurissement à la mairie
 - Monsieur ROUX fait part du souhait de l'association « Pays rochois en transition » de rencontrer les élus. Il propose d'organiser une réunion lors de la permanence du 14/02.

Mmes DESTERNES, REMENANT, BAC ainsi que Mr SELLIER n'ont rien à ajouter.

L'ordre du jour étant épuisé, Monsieur le Maire clôt la séance et remercie les membres présents. La prochaine séance aura lieu le 24/02 à 20h00.